

Bio Tchané et Djogbénou consolident leur partenariat

Le président du Conseil économique et social (CES), Abdoulaye Bio Tchané, a été reçu ce mercredi 29 juillet 2026 par le président de l'Assemblée nationale, Joseph Djogbénou, au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo. Cette rencontre s'inscrit dans une tournée institutionnelle destinée à renforcer les liens entre les institutions républicaines et à donner un nouvel élan à la coopération entre le CES et le Parlement.



(La CEDEAO salue le modèle béninois des MPME)

LUTTE CONTRE LA FRAUDE DOUANIÈRE

P. 05

La méthode Malèhossou fait déjà ses preuves



PROMOTION DE LA CULTURE STRATÉGIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

Spéro Gouchola éclaire les nouveaux défis sécuritaires

P. 07



ELONA HOUSE

Salle de fêtes et de conférences

- Climatisation ●
- Confort et luxe ●
- Rapport qualité - prix ●



CONTACTS

0144904640

ADRESSE

**Djassin Houinvié
Porto-Novo**

INSTALLATION DE LA PREMIÈRE MANDATURE DU SÉNAT CE JOUR

Bureau du Sénat : une mise en place reportée

La cérémonie d'installation des membres de la première mandature du Sénat béninois, prévue ce jeudi 30 juillet 2026, ne sera pas suivie de l'élection du bureau de l'institution. En cause, l'absence du Règlement intérieur, document indispensable pour encadrer cette étape. Les sénateurs procéderont essentiellement à leur installation officielle avant la poursuite du processus dans les prochains jours.

Le Bénin s'apprête à franchir une nouvelle étape de son évolution institutionnelle avec l'installation officielle des membres de la première mandature du Sénat. Toutefois, contrairement aux attentes, cette séance inaugurale ne donnera pas lieu à l'élection du président et des autres membres du bureau de l'institution.

Cette situation s'explique par l'indisponibilité du Règlement intérieur du Sénat, un texte fondamental qui fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de la nouvelle chambre parlementaire. Sans ce document, aucune élection interne ne peut être légalement organisée.

La cérémonie d'installation sera conduite par Élisabeth Pognon, ancienne présidente de la Cour constitutionnelle, appelée à présider les travaux en l'absence du doyen d'âge, Nicéphore Soglo, actuellement hors du territoire national pour des soins médicaux. Elle sera assistée des autres membres désignés conformément aux dispositions prévues pour cette séance inaugurale.

Les sénateurs prendront ainsi officiellement fonction avant de se consacrer, dans un second temps, à l'examen et à l'adoption du Règlement intérieur. Ce n'est qu'après cette étape essentielle que pourra intervenir l'élection du bureau chargé de diriger les activités de la nouvelle institution.

Cette démarche traduit la volonté des autorités de respecter scrupuleusement les exigences juridiques qui encadrent la mise en place du Sénat, une institution créée dans le cadre des réformes constitutionnelles engagées au Bénin.

Emeric Joël ALLAGBE



MEDIAS AU BENIN

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel «www.lemblemedujour.com»

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.bj, faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.bj
www.lemblemedujour.com

L'Emblème du Jour

INFORMATIONS, ANALYSES, INVESTIGATIONS ET PUBLICITÉS

Email : lemblemedujour@gmail.com
 Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577
 N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com
TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION
(RCCM RB/PNO/09A848)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU
+229 01 97 74 01 02

RÉDACTION

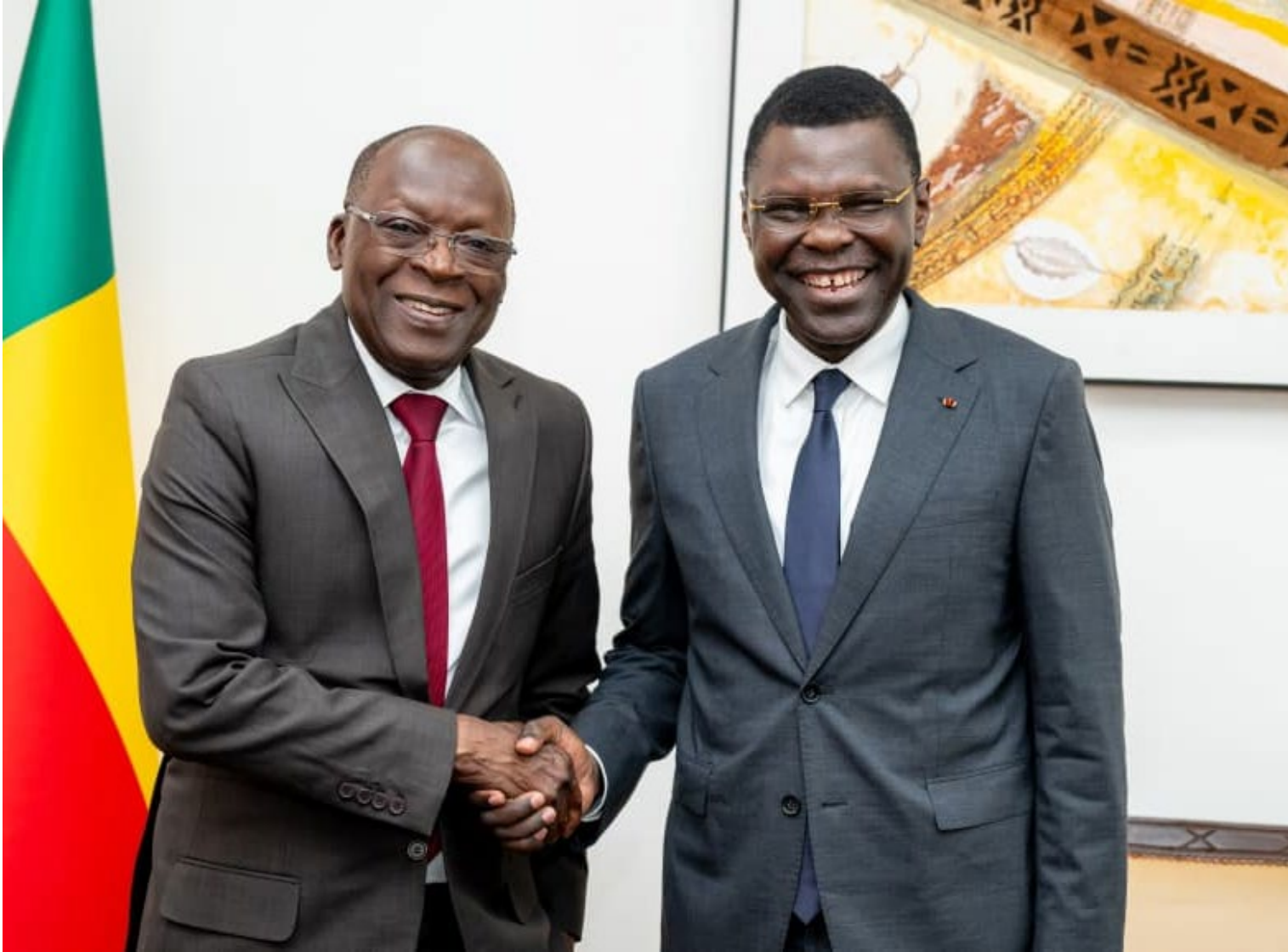
Emeric Joël ALLAGBE (Journaliste)
Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)
James Meryl ALLAGBE (Journaliste)
Marie Estelle AKANNI (Journaliste)
Aimé HOUENOU (Journaliste)

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON
+229 01 96 13 84 84

CES – ASSEMBLÉE NATIONALE

Bio Tchané et Djogbénou consolident leur partenariat



Le président du Conseil économique et social (CES), Abdoulaye Bio Tchané, a été reçu ce mercredi 29 juillet 2026 par le président de l'Assemblée nationale, Joseph Djogbénou, au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo. Cette rencontre s'inscrit dans une tournée institutionnelle destinée à renforcer les liens entre les institutions républicaines et à donner un nouvel élan à la coopération entre le CES et le Parlement.

Dans le cadre de sa tournée de prise de contact avec les principales institutions de la République, le président du Conseil économique et social (CES), Abdoulaye Bio Tchané, s'est

entretenu, dans l'après-midi du mercredi 29 juillet 2026, avec le président de l'Assemblée nationale, Joseph Djogbénou, au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo.

Au cours des échanges, le président du CES a présenté les grandes orientations de son mandat et sollicité les conseils du président du Parlement. Les deux personnalités ont également passé en revue les nouvelles missions confiées au Conseil économique et social à la suite des réformes institutionnelles engagées depuis 2024 et renforcées en 2026.

Désormais, le CES joue un rôle stratégique

dans le processus législatif. En amont, il apporte ses avis et recommandations sur les projets et propositions de loi. En aval, il contribue à la vulgarisation des textes adoptés afin de rapprocher davantage la loi des citoyens. Ce repositionnement fait du Conseil économique et social un partenaire essentiel de l'Assemblée nationale dans le renforcement de l'État de droit et de la démocratie participative.

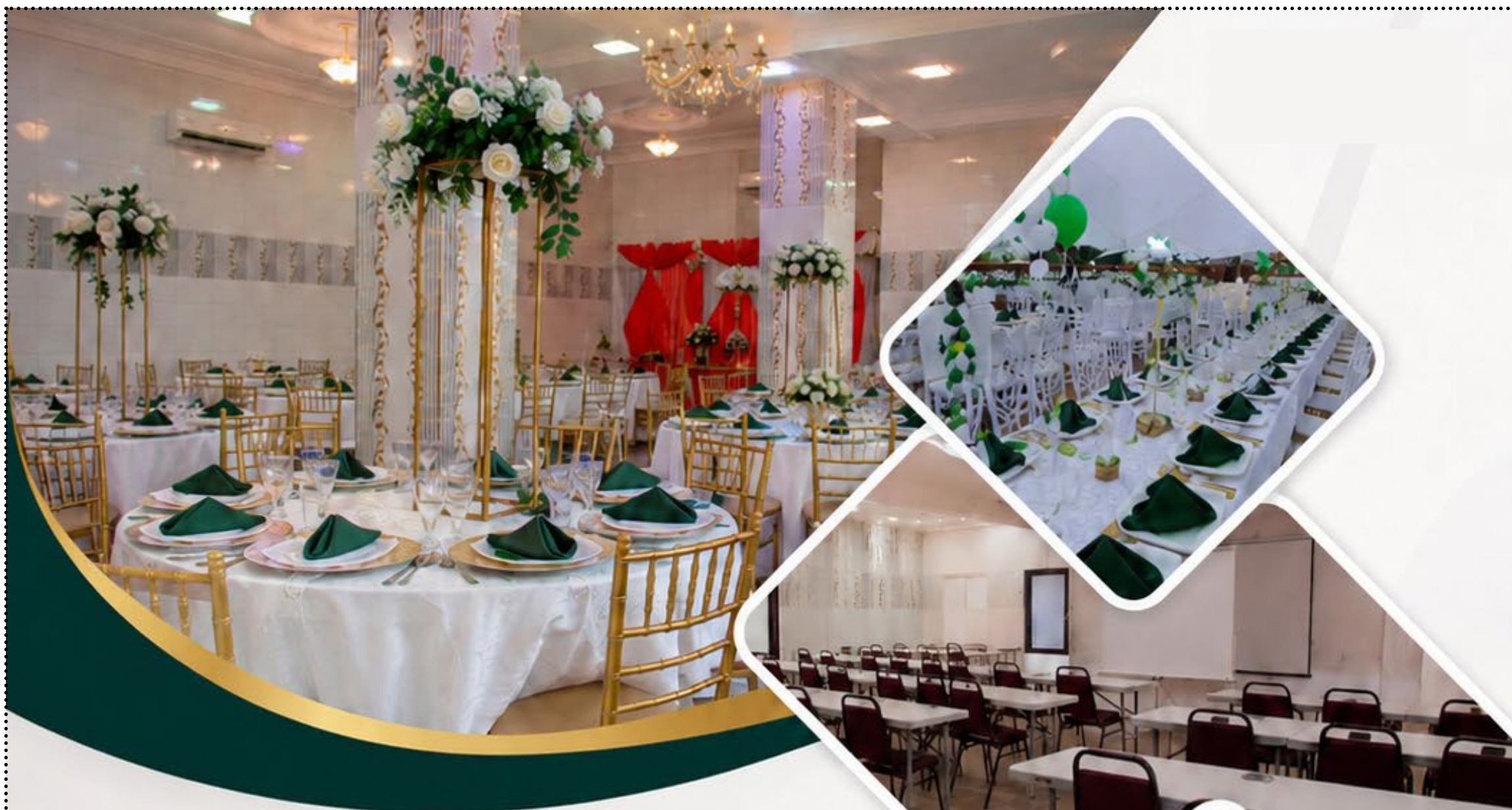
Profitant de cette audience, Abdoulaye Bio Tchané a exprimé sa gratitude à l'Assemblée nationale et à son président pour leur rôle déterminant dans la réforme du CES. Il a salué une institution désormais modernisée, avec des relations renforcées avec le Parlement, au bénéfice de la gouvernance nationale.

Pour sa part, Joseph Djogbénou a souligné la place désormais centrale qu'occupe le Conseil économique et social dans l'architecture institutionnelle du Bénin. Il a rappelé que le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale consacre pleinement la participation du CES aux travaux parlementaires, ouvrant ainsi la voie à une collaboration encore plus étroite entre les deux institutions.

À l'issue de cette rencontre, les deux responsables ont réaffirmé leur volonté commune de renforcer les mécanismes de coopération entre le Conseil économique et social et l'Assemblée nationale afin de mieux répondre aux attentes des citoyens et de consolider les acquis des réformes institutionnelles en cours.

Emeric Joël ALLAGBE





ELONA HOUSE

SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES

À la recherche d'un lieu d'exception pour votre prochain événement ?
Mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque professionnel
ou simple moment en famille... notre espace vous ouvre ses portes
pour toutes vos célébrations, au cœur d'un cadre naturel préservé.



ASSISTANCE
TECHNIQUE
PRO



GRANDE
CAPACITÉ
MODULABLE



SALLES
CLIMATISÉES



GROUPE
ELECTROGÈNE
DISPONIBLE



Djassin Hounvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

LUTTE CONTRE LA FRAUDE DOUANIÈRE

La méthode Malèhossou fait déjà ses preuves



Une importante saisie réalisée dans le département de la Donga met en lumière la nouvelle dynamique impulsée à la Direction générale des Douanes. Fondée sur le renseignement, la modernisation des outils d'intervention

et une coordination efficace des unités, la stratégie portée par le Colonel Raouf Malèhossou Aboudou confirme son efficacité dans la lutte contre les trafics illicites. Cette orientation s'inscrit dans les priorités qu'il a définies dès sa

prise de fonctions à la tête de l'administration douanière.

Les services des Douanes béninoises viennent d'enregistrer un nouveau succès opérationnel dans le département de la Donga. Cette intervention, saluée pour son efficacité, illustre la montée en puissance d'une approche fondée sur l'exploitation du renseignement, l'utilisation d'outils modernes et une parfaite coordination entre les unités engagées sur le terrain.

À travers cette opération, la stratégie mise en œuvre par le Directeur général des Douanes, le Colonel Raouf Malèhossou Aboudou, démontre déjà des résultats concrets. Depuis son installation, le patron des Douanes a fait du renseignement opérationnel, de la gestion des risques, de la modernisation de l'administration et du renforcement de la collaboration entre les services les principaux leviers de son action.

La saisie spectaculaire opérée dans la Donga témoigne de cette nouvelle dynamique. Grâce à une exploitation efficace des informations recueillies et à une intervention rapide des équipes déployées, les réseaux de fraude ont subi un nouveau revers, confirmant la détermination des Douanes à protéger les frontières nationales et à combattre toutes les formes de trafic illicite.

Cette performance vient renforcer les premiers résultats enregistrés depuis la prise de fonction du Colonel Raouf Malèhossou Aboudou et conforte la vision d'une administration douanière plus réactive, plus performante et davantage tournée vers la sécurité économique du pays, la mobilisation des recettes publiques et la protection du territoire national.

Emeric Joël ALLAGBE

TENSIONS AUTOUR DE LA GOUVERNANCE DU FOOTBALL MONDIAL

L'Europe hausse le ton face à la FIFA

La Coupe du monde pourrait être confrontée à une crise sans précédent. Plusieurs responsables du football européen agitent la menace d'un boycott si la FIFA poursuit son projet de réorganisation de la gestion de ses compétitions. Au cœur de la polémique : des questions de gouvernance, de transparence et d'indépendance de l'instance mondiale.

Le climat se tend entre la FIFA et les principales fédérations européennes. Des dirigeants de l'UEFA envisagent désormais une riposte de grande ampleur face aux orientations défendues par le président de la FIFA, Gianni Infantino.

À l'origine de cette montée de tension figure un projet visant à ouvrir davantage la gestion des grandes compétitions de la FIFA, notamment la Coupe du monde, à des investisseurs privés. Une initiative que plusieurs responsables européens jugent contraire aux principes de bonne gouvernance et de transparence qui doivent

guider le football mondial.

Selon plusieurs médias internationaux, certains dirigeants européens n'excluent plus un boycott des prochaines compétitions de la FIFA si leurs préoccupations restent sans réponse. Cette menace, encore à l'état de pression politique, traduit toutefois la profondeur du malaise entre Zurich et les instances du football européen.

La FIFA, de son côté, défend son projet en expliquant qu'il permettra de renforcer le financement du développement du football à travers le monde et d'accroître les ressources mises à la disposition de ses associations membres.

Si aucun boycott officiel n'a été annoncé à ce stade, cette confrontation ouvre une nouvelle période d'incertitude pour le football international. Les prochains mois seront déterminants pour savoir si un compromis peut être trouvé ou si la fracture entre la FIFA et l'Eu-



rope continuera de s'élargir, avec des conséquences potentiellement majeures sur l'avenir des compétitions mondiales.

James Meryl ALLAGBE

Les résidences FENOOU

Votre confort, notre priorité

Loin de chez vous,
**RETROUVEZ LA CHALEUR
D'UN FOYER !**

Chambres privées et cuisine conviviale
pour partager des repas faits maison,
rire et préparer vos aventures
du lendemain.

L'expérience idéale
pour profiter à votre rythme !

• CARACTÉRISTIQUES

- ✓ Luxe et confort
- ✓ Décor authentique
- ✓ Prix abordable
- ✓ Emplacement stratégique

GROUPE ÉLECTROGÈNE DISPONIBLE SUR LE LIEU



Profitez d'un séjour sans interruption
grâce à notre groupe électrogène
qui assure votre confort en toutes
circonstances !



Djassin Houinvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

PROMOTION DE LA CULTURE STRATÉGIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

Spéro Gouchola éclaire les nouveaux défis sécuritaires



monde globalisé où les menaces évoluent sans cesse.

Dans ce chapitre intitulé « Un monde globalisé face aux nouvelles menaces transnationales », le Colonel Spéro Gouchola met en lumière les défis liés au terrorisme, à la criminalité organisée, à la cybercriminalité et à la porosité des frontières. Il explique avec clarté comment la mondialisation, tout en favorisant les échanges et le développement, expose également les États à des risques nouveaux qui imposent une adaptation permanente des politiques de sécurité.

L'auteur insiste sur une réalité devenue incontournable : aucun pays ne peut aujourd'hui faire face seul aux menaces transnationales. Il plaide pour une coopération renforcée entre les États, une vigilance citoyenne accrue et une implication de tous les acteurs de la société dans la préservation de la paix et de la stabilité. Selon lui, la sécurité est désormais une responsabilité collective qui exige anticipation, innovation et solidarité.

Au-delà du diagnostic, le Dr Sènakpon Spéro Gouchola propose des pistes

concrètes pour bâtir une véritable résilience nationale. Il invite chaque citoyen à adopter une culture de vigilance, à développer de bons réflexes face aux risques numériques, à lutter contre la désinformation et à contribuer, à son niveau, à la protection de la nation.

Par la qualité de son analyse et la pertinence de ses propositions, cet ouvrage s'impose comme une référence pour les décideurs, les chercheurs, les étudiants, les forces de défense et de sécurité, mais également pour tous les Béninois soucieux de l'avenir de leur pays.

Lire « Vers un pacte national sur la coproduction de la sécurité », c'est découvrir une vision moderne de la sécurité fondée sur la responsabilité partagée. C'est aussi rendre hommage au travail intellectuel du Colonel Spéro Gouchola, dont l'engagement mérite d'être salué et largement valorisé. Cette œuvre constitue une contribution majeure au débat national sur la paix, la sécurité et le développement durable du Bénin.

Emeric Joël ALLAGBE

RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DES EAUX, FORÊTS ET CHASSE

La DGEFC recrute 135 nouveaux agents

La Direction générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) ouvre un concours direct de recrutement de 135 fonctionnaires afin de renforcer les capacités opérationnelles de l'administration forestière. Les inscriptions se déroulent exclusivement en ligne et concernent les corps des gardes forestiers, des contrôleurs ainsi que des conservateurs.

Le Gouvernement béninois poursuit le renforcement des services chargés de la protection des ressources naturelles. À cet effet, la Direction générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) a lancé un concours direct de recrutement de cent trente-cinq (135) fonctionnaires au titre de l'année 2025.

Au total, 95 gardes forestiers, 25 contrôleurs et 15 conservateurs seront recrutés pour consolider les effectifs de cette administration stratégique, chargée de la préservation des forêts, de la biodiversité et de la lutte contre les atteintes à l'environnement.

Les candidatures sont enregistrées exclusivement en ligne sur la plateforme officielle de la DGEFC, du 27 juillet au 9 août 2026. Les candidats devront satisfaire aux conditions d'âge, de diplôme et de moralité précisées dans le communiqué officiel.

Le processus de sélection se déroulera en deux étapes. Les épreuves sportives sont programmées pour le 15 août 2026 dans

plusieurs centres retenus à travers le pays. Les candidats déclarés admissibles à cette première phase composeront ensuite lors des épreuves écrites prévues le 22 août 2026.

À travers cette opération, les autorités béninoises entendent renforcer les moyens humains de la DGEFC afin d'améliorer la surveillance des espaces forestiers, la protection de la faune sauvage et la gestion durable des ressources naturelles, dans un contexte marqué par des défis environnementaux de plus en plus importants.

Emeric Joël ALLAGBE

FÊTE NATIONALE DU BÉNIN

Une parade militaire inédite annoncée pour le 1er août



À l'occasion de la célébration de la fête de l'Indépendance, les Forces de défense et de sécurité promettent un défilé exceptionnel. Entre innovations, démonstrations de puissance et participation de délégations étrangères, le public est invité à vivre un spectacle inédit sur le boulevard de la Marina.

Le Bénin s'apprête à célébrer sa fête nationale dans une ambiance de ferveur patriotique. Pour marquer cette commémoration, les autorités militaires annoncent une parade du 1er août qui se veut plus impressionnante que les éditions précédentes.

Le défilé mettra en scène les différentes composantes des Forces armées béninoises et de la Police républicaine, avec des formations renforcées, des équipements modernes ainsi que des démonstrations illustrant les progrès réalisés dans le renforcement des capacités opérationnelles du pays. Les préparatifs se poursuivent activement afin d'offrir aux populations un spectacle militaire de haut niveau.

Parmi les temps forts annoncés figurent également la participation de troupes étrangères invitées, symbole de la coopération militaire entre le Bénin et ses partenaires. Cette dimension internationale devrait donner un éclat particulier à la cérémonie officielle et témoigner du rayonnement diplomatique du pays.

Au-delà de son caractère spectaculaire, cette parade entend rendre hommage aux femmes et aux hommes engagés quotidiennement dans la défense de l'intégrité territoriale et la protection des populations. Elle constitue aussi un moment de communion nationale autour des valeurs de patriotisme, de discipline et d'unité.

À quelques jours de l'événement, les autorités invitent les citoyens à se mobiliser pour assister à cette grande célébration qui promet d'être l'une des plus marquantes de ces dernières années et de mettre en lumière la montée en puissance des capacités des Forces de défense et de sécurité béninoises.

Emeric Joël ALLAGBE

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

La CEDEAO salue le modèle béninois des MPME

Le président de l'Assemblée nationale, Joseph Fifamin Djogbénou, a reçu ce mercredi 29 juillet 2026 une délégation du Parlement de la CEDEAO en mission au Bénin. Au cœur des échanges : le développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), secteur dans lequel le Bénin est désormais présenté comme une référence au sein de l'espace communautaire.

Porto-Novo – Le Palais des Gouverneurs a servi de cadre, ce mercredi 29 juillet 2026, à une rencontre entre le président de l'Assemblée nationale, Joseph Fifamin Djogbénou, et une délégation du Parlement de la CEDEAO conduite par la deuxième vice-présidente de l'institution, l'honorable Adjaratou Traoré. Cette dernière représentait la présidente du Parlement communautaire, Hadja Mémounatou Ibrahima.

Cette visite s'inscrit dans le cadre des travaux d'une réunion délocalisée de la commission mixte du Par-

lement de la CEDEAO, organisée au Bénin autour du thème : « Renforcer le rôle des micro, petites et moyennes entreprises comme moteurs des chaînes de valeur régionales de la CEDEAO ».

Au-delà de la traditionnelle visite de courtoisie, la délégation est venue transmettre les félicitations de l'institution communautaire aux autorités béninoises pour les progrès enregistrés dans la promotion des micro, petites et moyennes entreprises. Selon les responsables de la CEDEAO, les politiques mises en œuvre par le Bénin en faveur de l'entrepreneuriat constituent aujourd'hui une expérience inspirante pour les autres États membres.

À l'issue de l'audience, la porte-parole de la délégation a expliqué que le choix du Bénin comme pays hôte de cette rencontre n'était pas le fruit du hasard. Elle a souligné que les réformes engagées par les autorités béninoises ont permis de créer un envi-



ronnement favorable à l'émergence et au renforcement des MPME, considérées comme un levier essentiel de croissance économique et d'intégration régionale.

Elle a également exprimé, au nom de la présidente du Parlement de la CEDEAO, la gratitude de l'institution au peuple béninois, au président de l'Assemblée nationale ainsi qu'au président de la République, Romuald Wadagni, pour l'accueil réservé à la délégation et pour les avancées réali-

sées dans le soutien au secteur privé.

Pour le Parlement de la CEDEAO, les enseignements tirés de l'expérience béninoise permettront d'alimenter les réflexions en vue de promouvoir des politiques communes capables de renforcer la compétitivité des entreprises locales et d'accélérer le développement économique de l'ensemble de la sous-région ouest-africaine.

Emeric Joël ALLAGBE

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Grand-Popo et Le Carbet ouvrent la voie au jumelage

La commune de Grand-Popo franchit une nouvelle étape dans son ouverture à l'international. En recevant une délégation martiniquaise conduite notamment par le quatrième adjoint au maire de la ville du Carbet, les autorités communales ont engagé des échanges prometteurs en vue d'un partenariat durable entre les deux collectivités, avec en perspective un projet de jumelage et le développement d'actions communes.

La mairie de Grand-Popo a accueilli une importante délégation d'une vingtaine de visiteurs venus de la Martinique, marquant ainsi une nouvelle avancée dans le renforcement des relations entre le Bénin et ce territoire français des Caraïbes. À leur tête figurait le quatrième adjoint au maire de la commune du Carbet, reçu en audience par le maire de Grand-Popo, Carlos

Yao Ayikpé, entouré des membres du Conseil communal.

Au cours de cette rencontre, les échanges ont porté sur les opportunités de coopération entre les deux collectivités. Souhaitant la bienvenue à ses hôtes, le maire Carlos Yao Ayikpé a présenté les multiples atouts de Grand-Popo. Il a notamment mis en lumière le riche patrimoine historique de la commune, sa diversité culturelle, ses potentialités touristiques, la beauté de son environnement naturel ainsi que les nombreuses perspectives d'investissement et de développement qu'offre la cité balnéaire.

Impressionnés par cette présentation, les membres de la délégation martiniquaise ont salué les similitudes qui rapprochent Grand-Popo et la commune du Carbet. Selon eux, les pay-

sages, le cadre naturel et plusieurs traits culturels rappellent fortement le sud de la Martinique, favorisant ainsi un rapprochement naturel entre les deux peuples.

Les discussions ont débouché sur des perspectives concrètes de collaboration. Au premier rang figure un projet de jumelage entre Grand-Popo et Le Carbet, destiné à renforcer les échanges institutionnels, culturels, touristiques et économiques. D'autres initiatives de coopération dans les domaines du développement local et de la promotion touristique ont également été évoquées.

À travers cette rencontre, le Conseil communal de Grand-Popo a réaffirmé sa volonté d'accompagner toutes les initiatives susceptibles de consolider les liens entre les deux collectivités et

de créer de nouvelles opportunités de développement au profit des populations.

Au terme de leur séjour, les visiteurs martiniquais ont quitté Grand-Popo avec une impression très favorable, saluant la qualité de l'accueil qui leur a été réservé ainsi que l'engagement de la commune en faveur de l'ouverture, du dialogue et de la coopération internationale.

Cette visite ouvre ainsi la voie à un partenariat appelé à se renforcer dans les mois à venir, confirmant l'ambition de Grand-Popo de s'affirmer comme une destination de référence et un acteur dynamique de la coopération décentralisée.

Fernandez SOWANOU



RÉFORME DU SYSTÈME JURIDIQUE

Wadagni lance la modernisation du droit avec un comité permanent de trois experts



Le président de la République, Romuald Wadagni, a franchi une nouvelle étape dans la modernisation des institutions en procédant à l'installation officielle du Comité permanent de la Commission nationale de réforme du droit. Composé de trois personnalités, cet organe est chargé d'actualiser l'arsenal juridique béninois afin de

l'adapter aux défis du développement et aux mutations de la société.

Le Bénin renforce son dispositif de réforme législative. Au Palais de la Marina, le président de la République, Romuald Wadagni, a officiellement installé les membres du Comité permanent de la Commission nationale de réforme du droit, une structure stratégique chargée d'améliorer en permanence le cadre juridique national.

Créée dans le cadre des réformes institutionnelles engagées par le gouvernement, la Commission a pour mission d'assurer une veille sur les textes législatifs et réglementaires, de proposer leur actualisation et d'accompagner les pouvoirs publics dans l'élaboration de nouvelles normes répondant aux exigences du développement du pays.

Le Comité permanent est présidé par Noël Gbaguidi. Il est épaulé par Djidjoue Gboyau, vice-président, tandis que Igor Guedegbe assure les fonctions de rapporteur. Ensemble, ils auront la responsabilité de conduire les travaux de réforme et de formuler des propositions destinées à renforcer la cohérence, l'efficacité et la modernité du droit

béninois.

Dans son intervention, le chef de l'État a souligné que le droit ne doit plus être considéré uniquement comme un instrument d'organisation sociale, mais également comme un véritable levier de transformation économique et de développement. Il a invité les membres du Comité à identifier les textes devenus obsolètes, à combler les insuffisances juridiques et à anticiper les nouveaux défis liés notamment au numérique, à l'urbanisation, à l'agriculture et au changement climatique.

Romuald Wadagni a, par ailleurs, assuré que le gouvernement mettra à la disposition de la Commission les moyens techniques, financiers et logistiques nécessaires à la réussite de sa mission. Il a également insisté sur la nécessité d'une démarche participative associant universitaires, magistrats, professionnels du droit, organisations de la société civile et autres acteurs concernés afin de bâtir un corpus juridique moderne, cohérent et tourné vers l'avenir.

Emeric Joël ALLAGBE



L'endroit by Olabissi

A propos

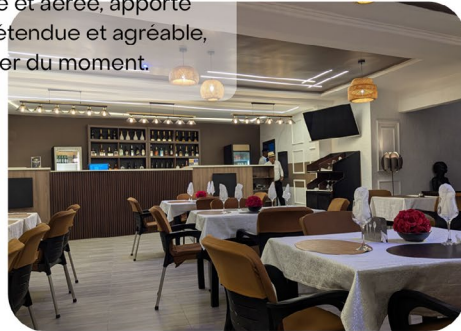
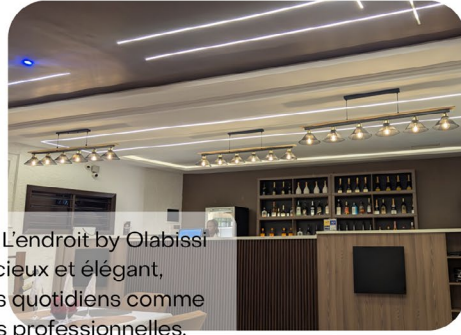
Situé à Porto-Novo, Oganla, en face du Ministère de l'Enseignement Primaire, L'endroit by Olabissi est un cadre prestigieux qui incarne l'élégance, le raffinement et l'excellence de service. Véritable adresse de référence, le restaurant se distingue par son ambiance soignée et son attention portée aux moindres détails. Lieu de rencontre privilégié des personnalités, des officiels et des cadres, L'endroit by Olabissi s'impose comme un symbole de standing et de convivialité. L'établissement propose une sélection exquise de mets, alliant les saveurs authentiques du Bénin à des inspirations culinaires modernes, pour offrir à chaque client une expérience gastronomique unique. Plus qu'un restaurant, L'endroit by Olabissi est un espace d'exception dédié à l'organisation de cocktails, dîners de gala et événements prestigieux, avec un accompagnement sur mesure.



Hall principal & terrasse



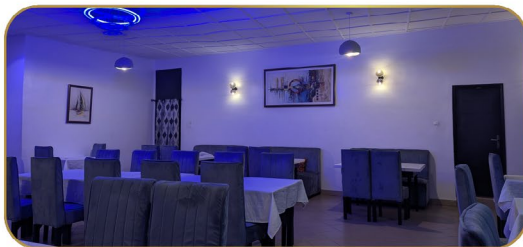
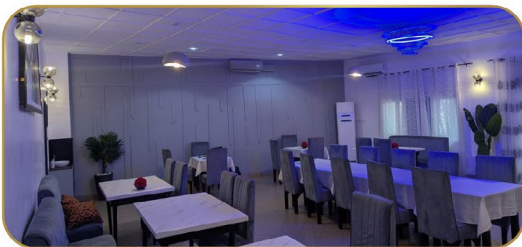
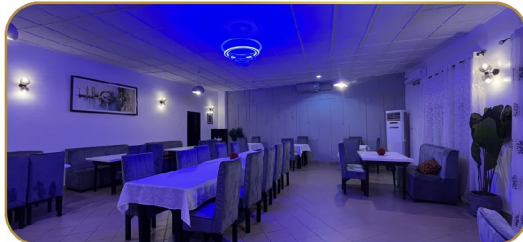
Le hall principal de L'endroit by Olabissi offre un cadre spacieux et élégant, idéal pour les repas quotidiens comme pour les rencontres professionnelles. La terrasse, ouverte et aérée, apporte une atmosphère détendue et agréable, parfaite pour profiter du moment.



Véritable atout du restaurant, le jardin verdoyant offre un environnement naturel et apaisant. Il constitue le lieu idéal pour l'organisation de réceptions, mariages et événements en plein air dans un cadre chic et harmonieux.

Grand jardin verdoyant

Salle VIP



Pensée pour une clientèle exigeante, la salle VIP propose un espace privé, raffiné et confortable, adapté aux réunions, rencontres d'affaires et événements exclusifs en toute discrétion.

Salon Privé



Le salon de L'endroit by Olabissi offre une ambiance cosy et chaleureuse, idéale pour des moments de détente, des échanges confidentiels ou des rendez-vous en petit comité.



Service traiteur



Le restaurant propose un service traiteur haut de gamme, avec des menus personnalisés alliant qualité, créativité et authenticité, adaptés à tous types d'événements.

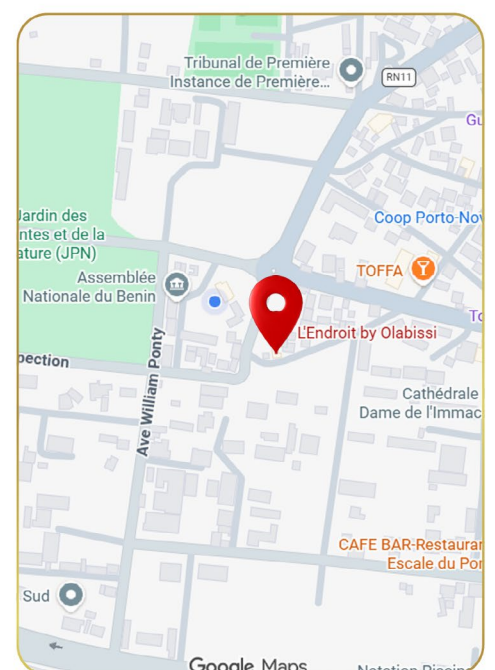


L'Endroit By Olabissi
FJF8+3WF, Ave William Ponty,
Porto-Novo
☎ 01 60 13 56 56
✉ lendroitporto@gmail.com

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

- 📍 L'endroit by olabissi
- 📷 [lendroit_restaurantpn](#)
- 📍 L'endroit by olabissi - Restaurant/PN

@Copyright2026



ÉDUCATION NATIONALE

Année scolaire 2026-2027 : le calendrier officiel désormais connu

Le gouvernement béninois a rendu public le calendrier officiel de l'année scolaire 2026-2027.

Ce document fixe les principales étapes de la prochaine rentrée, notamment la pré-rentrée des enseignants, la reprise des cours, les périodes de congés ainsi que la date des grandes vacances.

Une feuille de route destinée à permettre aux acteurs du système éducatif de mieux préparer la nouvelle année académique.

Les élèves, les enseignants, les parents d'élèves et les responsables d'établissements disposent désormais d'un repère officiel pour organiser la prochaine année scolaire.

Les autorités en charge de l'Éducation ont arrêté le calendrier de l'année scolaire 2026-2027, qui précise l'ensemble des grandes échéances devant rythmer les activités pédagogiques.

Ce calendrier définit les périodes de pré-rentrée, de reprise effective des cours, les congés intermédiaires ainsi que les vacances de fin d'année.

Il constitue un outil essentiel pour assurer une bonne planification des enseignements et garantir le bon déroulement des apprentissages dans les établissements publics comme privés.

Les responsables des écoles sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de respecter scrupuleusement les différentes échéances prévues.

Les enseignants devront achever les préparatifs pédagogiques avant l'accueil des apprenants, tandis que les parents sont appelés à anticiper les besoins scolaires de leurs enfants.

La publication de ce calendrier intervient alors que les ministères en charge de l'Éducation multiplient les initiatives visant à assurer une rentrée apaisée et à améliorer les performances du système éducatif béninois.

Parmi les priorités figurent l'amélioration de la qualité des enseignements, le renforcement des infrastructures scolaires ainsi que la mise en œuvre des réformes annoncées pour l'année académique 2026-2027.

L'intégralité du calendrier officiel, avec les dates détaillées de la rentrée, des congés et des vacances, est mise à la disposition du public afin que chaque acteur du monde éducatif puisse mieux préparer cette nouvelle année scolaire.

Emeric Joël ALLAGBE



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
MATERNEL ET PRIMAIRE
REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE
REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, EN
CHARGE DE LA FORMATION TECHNIQUE
REPUBLIQUE DU BENIN

ARRETE INTERMINISTERIEL

ANNEE 2026 n° 017/MEMP/MES/MESRS-FT/DC/SGM/DIIP/DEP/DEM/DEC/IGPM/DESG/DESTFP/SA 015SGG26, FIXANT LE CALENDRIER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027 DANS LES ETABLISSEMENTS DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL, PRIMAIRE, SECONDAIRE GENERAL ET TECHNIQUE

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE,

ET

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, EN CHARGE DE LA FORMATION TECHNIQUE,

vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et par la loi 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003, portant Orientation de l'Éducation Nationale en République du Bénin, modifiée par la loi 2005-33 du 06 octobre 2005 et par la loi n° 2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement et la formation, technique et professionnelle en République du Bénin ;

vu la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin ;

vu la loi n° 2024-32 du 02 septembre 2024 fixant la fête annuelle des religions traditionnelles en République du Bénin ;

vu la décision EP 26-002 du 23 avril 2026 portant proclamation, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026, portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021, fixant la structure-type des Ministères, modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;

vu le décret n° 2023-411 du 26 juillet 2023, modifié et complété par le décret n° 2023-655 du 13 décembre 2023 et par le décret n° 2023-702 du 29 décembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Éducation ;

vu le décret n° 2021-489 du 29 septembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

vu le décret n° 2021-569 du 03 novembre 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, modifié par le décret n° 2023-622 du 06 décembre 2023 ;

vu le décret n° 2021-570 du 03 novembre 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;

vu l'arrêté interministériel année 2025 n°010/MEMP/MESTFP/DC/SGM/DIIP/DEP/DEM/DEC/IGPM/DESG/DESTFP/SA/021SGG25 du 19 juin 2025, fixant le calendrier de l'année scolaire 2025-2026 dans les établissements des enseignements maternel, primaire, secondaire général, technique et de la formation professionnelle en République du Bénin ;

vu l'arrêté n° 2021/037/MEMP/DC/SGM/CTJ/DAF/DEP/SA/024SGG21 du 13 août 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Primaire ;

vu l'arrêté n° 2021/032/MEMP/DC/SGM/CTJ/DAF/DIIP/SP/025SGG21 du 11 août 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Inspection et de l'Innovation Pédagogiques ;

vu l'arrêté n° 2021/036/MEMP/DC/SGM/CTJ/DAF/DEM/SA/023SGG21 du 13 août 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Maternel ;

vu l'arrêté n° 128/MESTFP/DC/SGM/DPAF/DESG/CJ/SA/042SGG22 du 05 octobre 2022, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Secondaire Général ;

vu l'arrêté n° 136/MESTFP/DC/SGM/DPAF/DESTFP/CJ/SA/041SGG22 du 05 octobre 2022, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle ;

vu l'arrêté n° 001/MESTFP/DC/SGM/IGPM/CTJ/SA/034SGG23 du 09 janvier 2024, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale Pédagogique du Ministère ;

vu l'arrêté n° 2021-024/MEMP/DC/SGM/DAF/DEC/SA/009SGG21 du 05 juillet 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Examens et Concours du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;

vu l'arrêté n° 127/MESTFP/DC/SGM/DPAF/DEC/CJ/SA/039SGG22 du 05 octobre 2022, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Examens et Concours du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;

vu l'arrêté ANNEE 2022 N° 0204/MESRS/DC/SGM/DAF/DGES/DEC/CL/SA033SGG22 du 25 avril 2022, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des

Examens et Concours du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

vu les conclusions de la séance d'étude et de validation du projet de calendrier scolaire 2026-2027 avec les organisations syndicales en date du 24 juin 2026 ;

vu l'avis N° 2026-041/CNE/P/CQR/SE/SA du Conseil National de l'Éducation en date du 16 juillet 2026 ;

sur proposition conjointe de l'Inspecteur Général Pédagogique du Ministère, de la Directrice de l'Inspection et de l'Innovation Pédagogiques, du Directeur de l'Enseignement Secondaire Général, du Directeur de l'Enseignement Primaire, de la Directrice de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, du Directeur de l'Enseignement Maternel, des Directeurs des Examens et Concours du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, du Ministère de l'Enseignement Secondaire et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en charge de l'Enseignement Technique,

ARRETENT

Article premier : Dans tous les établissements publics et privés des enseignements maternel, primaire, secondaire général et technique, à l'exception des lycées techniques agricoles, le calendrier scolaire 2026-2027 est fixé comme suit :

A- PRE-RENTREE SCOLAIRE

Du lundi 07 au vendredi 11 septembre 2026 soit 01 semaine.

B- PREMIER TRIMESTRE

Du lundi 14 septembre 2026 au vendredi 18 décembre 2026, après les cours de l'après-midi, soit 14 semaines de travail.

CONGES DE FIN DU PREMIER TRIMESTRE

Du vendredi 18 décembre 2026, après les cours de l'après-midi, au dimanche 03 janvier 2027 inclus, soit 02 semaines.

C- DEUXIEME TRIMESTRE

Du lundi 04 janvier 2027 au mercredi 24 mars 2027, après les cours, soit 10 semaines trois (03) jours de travail.

CONGES DE DETENTE

Du vendredi 19 février 2027, après les cours de l'après-midi, au dimanche 28 février 2027 inclus, soit 01 semaine.

CONGES DE FIN DU DEUXIEME TRIMESTRE

Du mercredi 24 mars 2027, après les cours, au mercredi 07 avril 2027 inclus, soit 02 semaines.

D- TROISIEME TRIMESTRE

Du jeudi 08 avril 2027 au vendredi 25 juin 2027, après les cours de l'après-midi, soit 11 semaines deux (02) jours de travail.

Article 2 : Les grandes vacances sont fixées au vendredi 25 juin 2027, après les cours de l'après-midi. Elles prennent fin le dimanche 12 septembre 2027.

Article 3 : Les activités pédagogiques reprennent effectivement dans tous les établissements scolaires publics et privés, le lundi 13 septembre 2027.

Article 4 : Le calendrier des établissements techniques agricoles est fixé par arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en charge de la Formation Technique.

Article 5 : Tous les établissements scolaires publics et privés vaqueront les jours de fête et jours fériés ci-après :

FETES ET JOURS FERIES DE L'ANNEE SCOLAIRE

➤ Fête des cultes et traditions du Bénin :	jeudi 07 et vendredi 08 janvier 2027
➤ Fête de l'Ascension :	jeudi 06 mai 2027
➤ Lundi de Pentecôte :	lundi 17 mai 2027

Ils vaqueront également les autres jours déclarés fériés par le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget et de la Fonction Publique.

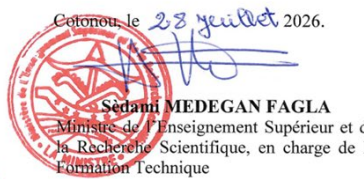
Article 6 : L'Inspecteur Général Pédagogique du Ministère, la Directrice de l'Inspection et de l'Innovation Pédagogiques, le Directeur de l'Enseignement Secondaire Général, le Directeur de l'Enseignement Primaire, la Directrice de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, le Directeur de l'Enseignement Maternel, les Directeurs des Examens et Concours du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, du Ministère de l'Enseignement Secondaire, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en charge de la Formation Technique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent arrêté interministériel.

Article 7 : Le présent arrêté interministériel prend effet pour compter du lundi 07 septembre 2026. Il abroge toutes les dispositions de l'arrêté interministériel année 2025 n°010/MEMP/MESTFP/DC/SGM/DIIP/DEP/DEM/DEC/IGPM/DESG/DESTFP/SA/021SGG25 du 19 juin 2025, fixant le calendrier de l'année scolaire 2025-2026 dans les établissements des enseignements maternel, primaire, secondaire général, technique et de la formation professionnelle en République du Bénin.

Il sera publié au journal officiel.



Adgami Clément KOUHADE
Ministre de l'Enseignement Secondaire



Sedani MEDEGAN FAGLA
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en charge de la Formation Technique



Armand Kuyema NATTA
Ministre des Enseignements Maternel et Primaire

AMPLIATIONS : JO : 01 - PR : 02 - AN : 02 - CC : 02 - CS : 02 - HCJ : 02 - CES : 02 - SGG : 02 - CNE : 02 - COUR DES COMPTES : 02 - MEMP : 10 - MES : 10 - MESRS-FT : 10 - AUTRES MINISTÈRES : 21 - DÉPARTEMENTS : 12 - DIR/MINISTÈRES : 24 - DDMP : 12 - OSC : 06 - DDESTFP : 12 - SYNDICATS/MEMP : 10 - SYNDICATS/MES : 10 - SYNDICATS/MESRSFT : 10 - STP : 01 - FENAPEEB : 01 - UNAPEEB : 01 - PATRONAT : 01 - CSPPR-SE : 01 - CS : 90 - CIP : 12 - ARCHIVES : 04

Deux espaces d'exception, UN CONFORT ABSOLU

Pour vos événements, séjours et moments inoubliables.



Les résidences

FENOOU

Votre confort, notre priorité



Chambres privées et
cuisine conviviale



Luxe et confort,
décor authentique



Emplacement
stratégique



Groupe électrogène
disponible



ELONA HOUSE



Salles de fêtes et de conférences

Mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque professionnel ou simple moment en famille... Elona House est l'espace idéal pour toutes vos célébrations, au cœur d'un cadre naturel préservé.



ASSISTANCE
TECHNIQUE
PRO



GRANDE
CAPACITÉ
MODULABLE



SALLES
CLIMATISÉES



GROUPE
ÉLECTROGÈNE
DISPONIBLE



Djassin Hounvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707



GROUPE
ÉLECTROGÈNE
DISPONIBLE
SUR LES DEUX SITES